



Brest, le 15 novembre 2017

Contribution du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest à l'enquête publique sur le futur Parc Hydrolien du Fromveur

Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest, institué par les lois MAPTAM et NOTRe, est constitué de 200 membres bénévoles représentant de la société civile organisée (entreprises, économie sociale et solidaire, syndicats de salariés, associations environnementales, culturelles...) et de citoyens qui apportent leur expertise dans différents domaines.

C'est un lieu d'échange et de débat qui permet de contribuer à l'élaboration des politiques publiques sur des sujets concernant le développement économique, social, culturel et de faire des propositions aux élus des collectivités territoriales qui constituent le pôle métropolitain du Pays de Brest.

Sur la question des Energies Marines Renouvelables (EMR), le Conseil de développement a produit en 2012 une contribution sur la filière des EMR qui est consultable sur son site : « [Contribution EMR 2012](#) ».

Il bénéficie également de l'apport de connaissances de plusieurs de ses membres qui travaillent sur ce sujet depuis plusieurs années ou qui participent :

- A la section mer du Conseil Economique, Social et environnemental de la région Bretagne qui a produit 2 études sur le sujet « **Des énergies marines en Bretagne ? A nous de jouer** » et « **des énergies marines en Bretagne : Concrétisons la filière** »,
- Au Groupe de Travail Energies Marines de la Conférence Régionale Mer Littoral (CRML) qui travaille sur le développement d'une ferme hydrolienne dans le Fromveur.
- Au Conseil Maritime de la Façade Nord Atlantique Manche Ouest.

Sur la base de ses connaissances, **le Conseil de développement du Pays de Brest s'est prononcé clairement en faveur d'un développement des différentes formes d'énergies renouvelables dont les énergies marines en Bretagne**, que ce soit pour l'éolien en mer de la Baie de Saint Briec ou pour le Parc de quatre éoliennes flottantes de l'île de Groix (EOLFI) qui doit permettre de valider la technologie puis la construction de trois parcs éoliens flottants de 500 MW en Bretagne.

Sur les parcs d'hydroliennes et notamment celui du Fromveur, le Conseil de développement considère qu'au-delà de l'autonomie énergétique de l'île d'Ouessant, il peut être envisagé une première ferme de 100 MW avec un raccordement au continent par un câble sous-marin «ensouillé» de 225 000 Volts ce qui permettra une deuxième tranche pour atteindre les 250 MW. Contrairement à d'autres sources renouvelables intermittentes, les courants de marée, bien que

variables, sont prévisibles et le nombre d'heures de fonctionnement des hydroliennes doit permettre d'approcher un facteur de charge de l'ordre de 50%.

La construction d'un parc hydrolien de 250 MW dans le Fromveur serait donc un atout pour le développement de la Métropole de Brest, du Pays de Brest et du Finistère.

Cette production prévisible d'énergie renouvelable permettrait de contribuer à la sécurisation du réseau et de l'alimentation électrique à l'extrême ouest de la Bretagne.

Un atout énergétique dans le cadre de la transition écologique en cours

Le Conseil de développement souhaite que le développement des EMR en Bretagne se fasse dans le cadre d'un développement durable favorisant l'emploi, l'équilibre social et respectueux de l'environnement et des paysages.

Pour cela le débat public est indispensable, **afin de permettre les conditions d'une vraie discussion pour conduire à des propositions multiples et à une appropriation collective la plus large possible des enjeux liés à l'énergie dans notre région péninsulaire.**

Les Energies Marines Renouvelables doivent prendre toute leur place dans le Mix énergétique à construire dans les 20 prochaines années, en complément des autres sources d'énergies renouvelables terrestres.

Les diverses solutions de stockage de l'électricité, les réseaux électriques intelligents, une meilleure efficacité énergétique, l'autoconsommation, les économies d'énergie, tout doit être mis en œuvre pour une transition énergétique réussie.

Un atout industriel pour la Bretagne et le Port de Brest

La Région Bretagne, le département du Finistère, Brest Métropole, la chambre de commerce et d'industrie... participent aujourd'hui à la création d'un Polder afin de faire du port de Brest un site de référence pour les industries liées aux énergies marines renouvelables.

C'est à Brest que sont prévues la construction des bases des jackets métalliques et leur assemblage pour le Parc éolien de Saint-Brieuc en 2019/2020. Viendront ensuite la construction des flotteurs pour les quatre éoliennes flottantes de Groix et dans quelques années la construction pour les trois parcs d'éolien flottant prévus en Bretagne.

Les hydroliennes *Sabella D15* doivent également être construites à Brest, pour une puissance de 100 MW puis d'une seconde tranche de 150 MW. Cela représente plusieurs années de travail dans un bassin d'emplois très en demande auxquelles il faut ajouter les activités de maintenance des parcs hydroliens et éoliens offshore flottant du Nord Bretagne qui constituent un potentiel de développement d'une activité pérenne.

Un atout scientifique et de développement de la recherche dans le Pays de Brest

Pour atteindre la compétitivité d'ores et déjà acquise par d'autres filières énergétiques renouvelables, les énergies marines demandent des efforts de recherche-développement-technologiques importants aujourd'hui et dans les années à venir, du démonstrateur à la ferme commerciale.



Il s'agit, d'améliorer les rendements en termes de production et réduire les coûts mais également, dans le domaine environnemental et sociétal, de bien appréhender les impacts afin d'intégrer au mieux ces nouvelles technologies et d'éviter des impacts négatifs sur la faune et la flore marine, et les autres activités maritimes et littorales.

Le suivi environnemental des installations est ainsi essentiel pour un développement harmonieux de ces nouvelles technologies de production d'énergie en mer.

L'IFREMER, l'ENSTA Bretagne, France Energies Marines, le Pôle Mer Bretagne Atlantique, l'UBO (IUEM, IUT,...), l'IRENAV, le SHOM, d'autres également... participent, pour certains depuis de nombreuses années, à la fois à la recherche technologique et environnementale dans ce domaine mais également à des projets industriels et à la formation.

Ainsi, pour réussir ce nouveau développement technologique à la pointe de la Bretagne, ce sont donc d'ores et déjà de nombreux acteurs de la recherche publique et privée dans le Pays de Brest qui sont mobilisés. De nouveaux acteurs les rejoindront en fonction des projets et des besoins.

Le Conseil de développement suit avec attention les propositions du Groupe de Travail de la Conférence Régionale Mer et Littoral sur les énergies marines et notamment celles qui concernent l'hydrolien dans le Fromveur.

Cette instance de concertation permet à tous les acteurs de s'informer et de s'exprimer. Ainsi les pêcheurs, le Parc Naturel Marin Iroise, l'Ifremer, le SHOM, des représentants des industriels du secteur, les associations environnementales, les syndicats de salariés, la Région, les collectivités territoriales, l'Etat ...apportent leurs contributions pour la réussite des projets.

Pour sa part, afin de mieux faire connaître les enjeux des EMR pour la Bretagne, la Métropole, le Pays de Brest, le port de Brest..., le Conseil de développement du Pays de Brest a décidé de créer un Groupe de Travail sur le sujet. Il travaillera à mieux cerner les enjeux énergétiques dans la transition écologique, à favoriser une adhésion aux projets par des informations régulières et organisera en temps voulu des réunions publiques.